



# GRAND SITE DE FRANCE EN PROJET DES GORGES DU VERDON

## CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT

Septembre 2025



## ***Préambule :***

Aux confins de la Haute Provence, les gorges du Verdon constituent un paysage exceptionnel, à la confluence de la Méditerranée et des Alpes. Le Verdon a creusé, dans un massif de calcaire jurassique compact, un lit encaissé, dont la profondeur varie de 400 à 700 m, ce qui représente le seul événement géologique de cette ampleur en France et en Europe.

Souvent qualifiées de « Grand Canyon », les gorges du Verdon ont été inscrites dans un premier temps à l'inventaire des sites par arrêté ministériel du 3 avril 1951. L'Etat et les collectivités territoriales ont renforcé cette protection par un classement au titre des sites par décret du 26 avril 1990, couvrant au total 7 600 ha.

Au titre de la protection des milieux naturels, les gorges sont inscrites en tant que ZNIEFF de type I et II ; un site Natura 2000 est en place sur un périmètre de 9 600 ha. Les gorges du Verdon sont aussi partiellement intégrées dans la Réserve Naturelle Géologique de Haute Provence, et constituent depuis 1997 le cœur du territoire du Parc naturel régional du Verdon. Au-delà de la richesse écologique, les paysages grandioses ont fait des gorges du Verdon un haut-lieu de la découverte touristique.

Plusieurs événements ont conduit à asseoir la renommée des gorges du Verdon qui, aujourd'hui, dépasse largement le cadre régional et national :

- la « découverte » des gorges par Martel, en 1905, et les aménagements qui ont suivi dès les années 30 (sentiers, belvédères notamment), largement médiatisés.
- l'aménagement de routes touristiques panoramiques sur chaque rive.
- l'engouement croissant pour les activités et loisirs de nature.

L'économie touristique, qui a contribué à ralentir le dépeuplement dans les villages, constitue aujourd'hui un secteur d'activité de premier plan, malgré une saisonnalité marquée.

La fréquentation annuelle des gorges du Verdon est évaluée à près de 1 million de visiteurs. Face aux problèmes de gestion engendrés par cette fréquentation, les collectivités locales, coordonnées par le Parc et l'Etat ont souhaité mettre en place une démarche d'Opération Grand Site, lancée en 2002.

Cette démarche a permis d'élaborer un plan d'action d'Opération Grand Site (OGS) validé par l'Etat en 2009. Ce plan d'actions a fait l'objet d'une première convention de partenariat de mise en œuvre en mai 2010.

Depuis 2010, le programme d'actions de l'Opération Grand Site des Gorges du Verdon est mené par l'ensemble des partenaires impliqués (signataires de la convention de partenariat). La démarche est portée et animée pour le compte du collectif par le Parc naturel régional du Verdon.

En mars 2023, le Comité de pilotage, qui regroupe l'ensemble des partenaires, au vu de la bonne réalisation de plusieurs opérations importantes figurant au programme de l'OGS, a acté la volonté collective de s'engager dans le processus de candidature au label Grand Site de France.

Cette phase de candidature au label Grand Site de France a mobilisé les différents partenaires ainsi que de nombreux acteurs locaux (associations, professionnels, habitants) pendant plus de deux années.

Il a permis d'arrêter :

- le périmètre de candidature au label Grand Site de France
- le plan d'actions pour la durée de la labellisation fixée à 8 ans (2026-2033)
- les moyens affectés et la gouvernance pour porter ce plan d'actions

Le 30 septembre 2025, le Comité de pilotage Grand Site a validé les derniers éléments du dossier de candidature et acté officiellement le dépôt de celui-ci auprès de l'Etat.

Le label garantit que le site est préservé et géré suivant les principes du développement durable. Il atteste notamment que le gestionnaire préserve les caractéristiques paysagères, naturelles et culturelles du site, assure son entretien et sa gestion au quotidien, permet un accueil du public dans le respect des qualités patrimoniales du site, intègre le développement économique local dans le projet du site, veille à ce que la fréquentation touristique reste compatible avec le caractère patrimonial du site et les conditions de vie des habitants et, enfin, travaille de façon concertée avec les partenaires du site

Le document « candidature au label Grand Site de France pour les Gorges du Verdon » validé en Comité de pilotage présidé par Mme Isabelle TOMATIS préfète des Alpes de Haute-Provence et M. Bernard CLAP Président du Parc du Verdon, le 30 septembre 2025 constitue la référence des différents partenaires pour la conduite et la mise en œuvre du projet et contient les grandes orientations et le plan d'actions à 8 ans.

### **Note aux lecteurs**

Pour faciliter la lecture et alléger la rédaction, l'appellation "Grand Site de France" est utilisée dans le document. Cependant cette dénomination ne pourra être utilisée officiellement qu'après obtention du label décerné par l'Etat.

Vu :

- l'article L341-15-1 du Code de l'environnement qui définit le label Grand Site de France
- le document de référence annexé à la circulaire ministérielle du 21 janvier 2011 relative à la politique nationale des Grands sites
- les documents cadres du Réseau des Grands Sites de France sur les Valeurs communes (2 octobre 2014), le tourisme (19 février 2014) et le paysage (9 octobre 2019)
- le décret de classement du site des Gorges du Verdon en date du 26 avril 1990
- la validation officielle du programme d'actions Opération Grand Site par l'Etat en octobre 2009
- la convention de partenariat du 18 mai 2010 entre les différentes parties prenantes validant les objectifs, le programme d'actions de l'Opération Grand Site et les modalités de gouvernance
- les décisions du Comité de pilotage réuni les 28 mars 2023, 3 avril 2024, 14 mai 2025 et 30 septembre 2025 ayant validé le bilan, les enjeux, le périmètre, les objectifs et les modalités de gouvernance et de financement du projet Grand site pour la période 2026-2033
- les dispositions statutaires du Syndicat mixte de gestion du Parc permettant d'assurer le portage de la démarche
- les délibérations des collectivités signataires de la présente convention:

**L'Etat,**

représenté par la Préfète des Alpes de Haute Provence, Isabelle TOMATIS  
et par le Préfet du Var, Simon BABRE

**La Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur**, Hôtel de Région, 27 place Jules Guesde, 13 481 Marseille Cédex 20, représentée par son Président, Renaud MUSELIER, habilité par délibération du 12/12/2025,

**Le Département des Alpes de Haute Provence**, 13, rue du Dr Romieu, BP 216, 04 003 Digne-les-Bains Cédex, représenté par sa Présidente, Éliane BARREILLE, habilité par délibération du 05/12/2025,

**Le Département du Var**, 390 avenue des Lices, BP 1303, 83 076 Toulon Cedex représenté par son Président, Jean-Louis MASSON, habilité par délibération du 25/11/2025,

**La Communauté de Communes Alpes Provence Verdon**, 97 zone artisanale, BP2, 04 170 Saint André les Alpes, représentée par son Président, Maurice LAUGIER, habilité par délibération en date du 14/10/2025

**La Communauté d'agglomération Dracénie Provence Verdon**, 7 rue des Endronnes, 83004 Draguignan, représentée par son Président Richard STRAMBIO, habilité par délibération en date du 04/11/2025

**La Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon**, 242 avenue Albert 1<sup>er</sup>, 83630 Aups, représentée par son Président, Rolland BALBIS, habilité par délibération en date du 23/10/2025

**La Communauté d'agglomération Provence Alpes**, 4 Rue Klein, 04000 Digne-les-Bains, représentée par sa Présidente, Patricia GRANET-BRUNELLO, habilitée par délibération du 08/10/2025

**La commune d'Aiguines**, 83 630 Aiguines, représentée par son maire, Charles-Antoine MORDELET, habilité par délibération du XX/XX/XXXX,

**La commune de Castellane**, 04 120 Castellane, représentée par son maire, Bernard LIPERINI, habilité par délibération du XX/XX/XXXX,

**La commune de Comps sur Artuby**, 83 840 Comps sur Artuby, représentée par son maire, Alain BARALE, habilité par délibération du XX/XX/XXXX,

**La commune de Moustiers Sainte-Marie**, 04 360 Moustiers Sainte-Marie, représentée par son maire, Marc BONDIL, habilité par délibération du 10/09/2025,

**La commune de La Palud sur Verdon**, 04 120 La Palud sur Verdon, représentée par son maire, Michèle BIZOT-GASTALDI, habilité par délibération du 26/08/2025,

**La commune de Rougon**, 04 120 Rougon, représentée par son maire, Jacques AUDIBERT, habilité par délibération du 12/09/2025

**La commune de Trigance**, 83 840 Trigance, représentée par son maire, Stéphane LAVAL, habilité par délibération du XX/XX/XXXX,

**Le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon**, Domaine de Valx, 04 360 Moustiers Sainte-Marie, représenté par son président, Bernard CLAP, habilité par délibération du 16/10/2025, ci-après dénommé "Parc du Verdon",

**Convient de conduire et mettre en œuvre ensemble la démarche Grand Site de France pour les Gorges du Verdon selon les dispositions suivantes :**

### **ARTICLE 1 : OBJET**

L'objet de cette convention est de préciser les modalités d'engagement et de coopération des partenaires du Grand Site de France des Gorges du Verdon tel que validé dans le dossier de candidature déposé en 2025 en précisant les objectifs communs, la répartition des rôles, les modalités de la gouvernance et les moyens apportés par chaque signataire.

### **ARTICLE 2 : PÉRIMÈTRE DU GRAND SITE DE FRANCE DES GORGES DU VERDON**

Le périmètre proposé à la labellisation Grand Site de France englobe la totalité de celui du Site Classé (7 600 ha) par décision du 16 avril 1990, ainsi qu'une partie du territoire des sept communes riveraines : Aiguines, Trigance, Comps sur Artuby, dans le Var ; Castellane, Moustiers Sainte-Marie, La Palud sur Verdon, Rougon, dans les Alpes de Haute Provence. La délimitation du Grand Site de France est fondée sur une cohérence à la fois paysagère, sociale (usages et perceptions des habitants) et fonctionnelle du site liée à ses usages économiques et touristiques (accès, déplacements, services d'hébergement ou de séjour). Le périmètre du Grand Site de France (carte en annexe n°1) couvre en conséquence une surface de 33 028 ha.

Site classé : 7 600 ha.

Périmètre du Grand Site de France : 33 028 ha

Nombre de communes concernées : 7.

Nombre d'intercommunalités concernées : 4.

Départements concernés : Var et Alpes de Haute Provence.

Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

### **ARTICLE 3 : OBJECTIFS DU GRAND SITE DE FRANCE DES GORGES DU VERDON**

Le travail de construction de la candidature au label Grand Site de France a permis de définir collectivement plusieurs ambitions pour le moyen/long terme pour le territoire des Gorges du Verdon :

- > **Ambition 1** : Préserver et transmettre les qualités paysagères et patrimoniales des Gorges du Verdon
- > **Ambition 2** : Diversifier l'offre de découverte pour améliorer les retombées sur le territoire
- > **Ambition 3** : Anticiper les changements notamment climatiques et y répondre collectivement
- > **Ambition 4** : Renforcer la coopération pour prendre soin ensemble des Gorges du Verdon

Ces ambitions ont été arrêtées politiquement par le Comité de pilotage regroupant l'ensemble des partenaires le 30 septembre 2025.

Le plan d'actions du Grand Site de France a pour objectif de conduire des projets répondant à cette trajectoire de moyen/long terme sur les 8 premières années de labellisation (2026-2033).

L'ensemble de la stratégie présentée au label et du plan d'actions qui en découle est visé par la présente convention. La plan d'action à 8 ans est rappelé en annexe de la présente convention (annexe n°2).

La labellisation Grand Site de France des Gorges du Verdon est un objectif commun pour toutes les collectivités et l'Etat, signataires de la présente convention.

#### **ARTICLE 4 : PLAN D' ACTIONS 2026-2033**

Le dossier de candidature au label Grand Site de France validé le 30 septembre 2025 en Comité de pilotage comporte un plan d'actions prévisionnel, précisant les objectifs, les échéances, les maîtrises d'ouvrage et les financements (annexe n°2).

Ce plan est organisé en deux périodes :

- 2026-2029 : une première phase dont les actions sont plus précisément définies ;
- 2030-2033 : une seconde phase qui sera amenée à être précisée en cours de démarche, sur la base des éléments d'étude et d'évaluation de la première et en fonction du contexte.

Les adaptations et les compléments des fiches-actions décrites dans le plan seront validés en Comité de Pilotage.

Sur chaque action, le portage pressenti est indiqué, ainsi que le coût estimé tel qu'évaluable à ce jour. L'engagement précis des signataires s'effectuera dans le cadre de la programmation annuelle, formalisée par une annexe annuelle au plan d'actions, validée par le comité de pilotage.

La complexité du Grand Site de France des Gorges du Verdon repose sur la multiplicité des intervenants, chacun pouvant être maître d'ouvrage d'une partie du plan d'actions :

- Chaque signataire est amené à porter des actions, telles que prévues dans le plan d'actions, en fonction de ses compétences, de ses moyens après approbation de ses propres instances de décisions ;
- Parmi les signataires, le Parc du Verdon anime un volet d'actions découlant de sa Charte et contribuant directement ou indirectement au Grand Site de France
- Les « actions communes » (dites du « pot commun ») nécessaires à l'animation, à la communication, à l'évaluation...sont portées par le Parc du Verdon pour le compte du collectif. Pour porter concrètement ces actions, le Parc du Verdon s'appuiera sur sa Régie d'aménagement et de gestion des sites. Cette instance pourra également porter des actions à la demande des communes ou des intercommunalités (par délégation) ou accompagner les porteurs.

#### **ARTICLE 5 : ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES**

Les signataires s'engagent à :

- Porter les valeurs Grand Site de France de préservation, de développement équilibré, de mise en découverte du territoire... ;
- Mettre en œuvre les moyens nécessaires pour porter les actions prévues au plan d'actions dans le respect de leurs compétences et de leurs moyens financiers ;
- Participer aux instances de gouvernance définies dans la présente convention.

Ils s'accordent pour reconnaître le rôle du PNR du Verdon comme coordinateur, animateur et porteur de la démarche.

Et plus particulièrement:

#### **Engagements de l'Etat :**

- L'Etat garantit la mise en œuvre cohérente des différentes réglementations qui s'appliquent sur le site des Gorges du Verdon ;
- Il favorisera l'élaboration administrative des dossiers, notamment en faisant participer l'ensemble de ses services au dispositif opérationnel autant que de besoin, notamment au travers d'une cellule d'accompagnement des projets ;
- Dans la mesure de ses moyens, il mobilisera les crédits nécessaires à la réalisation des opérations du Grand Site de France.

#### **Engagements de la Région :**

- Des financements pourront être octroyés dans le cadre d'appels à projets ou de dispositifs thématiques correspondant aux ambitions du Grand Site, sur lesquels la structure animatrice pourra se positionner afin d'obtenir un soutien financier pour ses actions.

#### **Engagements des Départements des Alpes de Haute Provence et du Var :**

- Les Départements veilleront, dans la mise en œuvre de cette démarche, à prendre en compte les enjeux stratégiques du Grand Site de France dans leur politique de préservation des espaces naturels sensibles, leurs politiques culturelles et touristiques, notamment au travers des plans et schémas (ex : PDIPR, PDESI...);
- Ils veilleront également à la cohérence des actions qu'ils financent ou qu'ils animent ou qu'ils mènent en maîtrise d'ouvrage directe (exemple programme de travaux routiers) avec les objectifs fixés dans le cadre du Grand Site de France ;
- Ils favoriseront la bonne mise en œuvre du plan d'actions en mobilisant l'ensemble des services concernés et en transmettant toute étude ou information utile ;
- Ils pourront consacrer dans la limite de leurs domaines de compétences et capacités budgétaires et de leurs orientations politiques, les crédits nécessaires à la réalisation des opérations du plan d'actions.

#### **Engagements des Intercommunalités :**

- Les intercommunalités veilleront à ce que les enjeux stratégiques définis dans le cadre du Grand Site de France soient pris en compte dans la mise en œuvre de leurs différentes politiques et notamment au travers de leurs documents de planification (SCOT, PLUi...), leurs stratégies thématiques et les actions qui en découlent en fonction des compétences exercées (tourisme, culture, randonnée, transport, environnement, économie...);
- Elles veilleront également, sur le périmètre géographique concerné, à la cohérence des actions qu'elles financent ou qu'elles mènent en maîtrise d'ouvrage directe avec les objectifs fixés dans le cadre du Grand Site de France ;
- Elles favoriseront le bon déroulement de l'opération en mobilisant l'ensemble des services concernés et en transmettant toute étude ou information utile ;
- Elles pourront consacrer dans la limite de leurs domaines de compétences et de leurs capacités budgétaires, les crédits nécessaires à la réalisation des opérations du Grand Site de France en

portant les maîtrises d'ouvrage et apporteront leur participation au financement des actions communes selon les modalités décrites à l'article 7.

#### **Engagements des communes :**

- Les communes veilleront à ce que les enjeux stratégiques définis dans le cadre du Grand Site de France soient pris en compte dans la mise en œuvre de leurs différentes politiques et notamment au travers de leurs documents de planification (PLU notamment) ;
- Elles veilleront également à la cohérence des actions qu'elles financent ou qu'elles mènent en maîtrise d'ouvrage directe avec les objectifs fixés dans le cadre du Grand Site de France et notamment la gestion des équipements et des sites communaux intégrés dans le projet Grand Site
- Elles favoriseront le bon déroulement de l'opération en mobilisant l'ensemble des services concernés et en transmettant toute étude ou information utile ;
- Elles pourront consacrer dans la limite de leurs domaines de compétences et capacités budgétaires, les crédits nécessaires à la réalisation des opérations du Grand Site de France dont elles sont maîtres d'ouvrage et apporteront leur participation au financement des actions communes selon les modalités décrites à l'article 7.

#### **Engagements du Parc du Verdon :**

- Le Parc du Verdon et les instances qui lui sont rattachées (régie, CLE...) veillera à ce que les enjeux stratégiques définis dans le cadre du Grand Site de France soient pris en compte dans la mise en œuvre de la Charte 2025 – 2040 et des démarches qu'il anime (SAGE, Natura 2000...) ;
- Il favorisera le bon déroulement de l'opération en mobilisant l'ensemble des services concernés et en transmettant toute étude ou information utile aux autres partenaires ;
- Il pourra consacrer dans la limite de ses capacités budgétaires, les crédits nécessaires à la réalisation des opérations du futur Grand Site de France dont il porte la maîtrise d'ouvrage et apportera sa participation au financement des actions communes.

En outre, en tant que coordinateur et animateur de la démarche Grand Site de France et du plan d'actions, le Parc naturel régional du Verdon s'engage à assurer :

- le secrétariat et l'animation des différentes instances de pilotage et de suivi du Grand Site de France ;
- l'anticipation et la planification du calendrier de mise en œuvre du plan d'actions ;
- l'implication dans le réseau des Grands Sites de France et le lien permanent avec les services de l'Etat en charge de la démarche Grand Site et garants de la gestion du site classé, dans un objectif de transfert d'expériences et d'accompagnement des projets locaux ;
- l'accompagnement des différentes parties prenantes pour la mise en œuvre des actions en fonction de leurs compétences ;
- la mise en relation et la cohérence des actions du Grand Site de France avec celles portées au titre d'autres politiques territoriales (Natura 2000, SAGE, Charte du Parc...) ;
- le portage administratif et financier des différentes actions communes nécessaires au suivi et à la mise en œuvre du projet, ou des actions qui lui ont été déléguées, selon les modalités décrites à l'article 7. Ces actions peuvent être des études, de la communication, des travaux ou la gestion de services. Le Parc du Verdon en confie la mise en œuvre à sa Régie de gestion et d'aménagement des sites naturels fréquentés.

## **ARTICLE 6 : MODALITÉS DE GOUVERNANCE**

Plusieurs niveaux d'organisation sont nécessaires pour disposer d'instances de :

- **Validation** : pour orienter, arbitrer, veiller à la cohérence et affecter les moyens : comité de pilotage ;

- **Gestion** : pour mettre en œuvre les actions communes, assurer le suivi administratif et technique : conseil d'exploitation de la Régie, placé sous le pilotage de la structure porteuse du label, le Parc du Verdon et le comité local des élus ;
- **Préparation** : souples, adaptables, à mettre en place autant que de besoin, pour s'informer réciproquement, échanger et co-construire des actions : comité de suivi technique et partenarial, groupes de travail.

### **Le comité de pilotage (COFIL)**

Un Comité de pilotage créé pour piloter l'Opération Grand Site des Gorges du Verdon en 2009, regroupe déjà les partenaires fondateurs; il s'élargit pour intégrer les intercommunalités et des représentants des acteurs socio-économiques et des partenaires. Il assure le portage politique de la démarche.

#### Composition et fonctionnement:

Ce Comité de Pilotage est co-présidé par le Président du Parc naturel régional du Verdon ou son représentant, et le Préfet des Alpes de Haute Provence ou son représentant, coordonnateur pour les préfetures des Alpes de Haute Provence et du Var.

Le COFIL est organisé en 3 groupes:-

- 15 représentants des élus des collectivités et de leurs établissements publics : Conseil Régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur ; Conseils Départementaux des Alpes de Haute Provence et du Var , communautés de communes Alpes Provence Verdon, Provence Alpes Agglomération, Lacs et Gorges du Verdon et Dracénie Provence Verdon Agglomération et communes d'Aiguines, Castellane, Comps sur Artuby, Moustiers Sainte-Marie, La Palud sur Verdon, Rougon, Trigance ainsi que du Parc du Verdon.
- 14 représentants des principaux services de l'Etat concernés : Préfectures, Sous-Préfectures, DREAL, DDT, UDAP, OFB, mais également les établissements publics très présents dans les Gorges tels que l'Office National des Forêts, le Conservatoire du littoral.
- Les représentants des socio-professionnels et partenaires (associations, acteurs économiques, usagers des équipements, chambres consulaires, agences de développement des Départements et partenaires techniques) qui permet de renforcer l'implication de la communauté d'acteurs locaux dans le projet commun en prenant en compte leurs intérêts et préoccupations. La désignation de ces représentants vise à garantir la diversité des points de vue tout en préservant l'équilibre avec les autres participants dans la limite d'une dizaine de membres.

Les décisions sont actées par les co-Présidents du COFIL sur la base des échanges de l'ensemble des membres et en recherchant un consensus.

L'animation et le secrétariat du Comité de pilotage sont assurés par le Parc naturel régional du Verdon. Le Comité de Pilotage se réunit au moins une fois par an.

Il a pour rôle de :

- valider les documents cadres du futur Grand Site de France : candidature, gouvernance, plan d'actions convention cadre et avenants, annexe annuelle au plan d'actions ... ;
- de piloter la mise en œuvre du projet en orientant les priorités d'actions, de procéder aux bilans et à l'évaluation ;
- mettre à jour annuellement le plan d'actions ainsi que le plan de financement des actions ;
- de se prononcer sur les schémas ou les documents transversaux structurants prévus dans le plan d'actions du Grand Site de France (exemple schéma de mobilité) ;
- Il oriente les priorités du plan d'actions, afin de garantir l'adéquation du plan d'actions annuel proposé avec les moyens mobilisables par chacun des partenaires ;

- Il établit annuellement un rapport d'activités de la bonne mise en œuvre du plan d'actions Grand Site de France. Cette évaluation pourra s'appuyer sur les différents indicateurs définis dans la candidature.

#### **Comité local des élus**

Il regroupe les maires (ou leurs représentants) des 7 communes concernées, les représentants des 4 intercommunalités et le Président du Parc du Verdon.

Chacun est porteur d'une voix. Les décisions se prennent à la majorité absolue.

Il pilote la gestion du budget commun (cf. article 7) ainsi que l'ajustement des actions financées à ce titre. Il assure l'animation et le portage politique au niveau local, prépare, en lien avec le COTEC, les points qu'il souhaite partager en COPIL, veille à la bonne mise en œuvre des actions du pot commun en lien avec les orientations du COPIL.

Il se réunit autant que de besoin, entre 2 et 4 fois par an.

#### **Comité de suivi technique (COTEC)**

Il associe les services des membres du COPIL, ainsi que les partenaires techniques et scientifiques compétents, pour suivre la mise en œuvre des actions validées, et élaborer les propositions à soumettre à validation du COPIL. Il permet également la circulation de l'information et les échanges pour faciliter la bonne articulation des différentes actions.

Il se réunit autant que de besoin, à minima 2 fois par an.

**Des groupes de travail** peuvent être créés autant que de besoin pour approfondir certains sujets, pour regrouper des acteurs ciblés et concernés par une action.

Par ailleurs, l'animation du Grand Site de France et l'activité du Comité de Pilotage s'inscriront en cohérence avec les instances consultatives du Parc naturel régional du Verdon et notamment :

- **Le Conseil Scientifique du Parc du Verdon**, qui a pour vocation de contribuer à une meilleure connaissance des patrimoines naturels, paysagers, culturels et humains présents sur le territoire du Parc du Verdon, de concourir à développer, avec l'organisme de gestion du Parc, des actions de recherches scientifiques et culturelles, ainsi que d'apporter son conseil pour une meilleure protection des richesses du territoire ;
- **La Commission Locale de l'Eau** en charge de la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau.

Il appartient au COPIL d'organiser les relations entre ces différentes instances notamment entre le COPIL, le COTEC et le Comité Local des Elus et d'en préciser la composition ainsi que les modalités de fonctionnement. Ces modalités seront débattues à l'installation du premier COPIL de mise en œuvre de la programmation 2026 – 2033. Elles pourront évoluer pour s'adapter au contexte et aux besoins.

### **ARTICLE 7 : MOYENS MOBILISÉS PAR LES SIGNATAIRES**

#### Plan d'actions

Chaque signataire concerné par le Grand Site de France des Gorges du Verdon financera les actions qui lui sont propres, ainsi que prévu dans le plan d'actions 2026-2033 et précisé chaque année dans une programmation annuelle.

#### Actions communes

Pour financer les actions mises en commun (le "pot commun"), et la gestion des équipements nécessaires à l'accueil et la préservation des sites, un budget dédié est nécessaire. Ce besoin est actuellement pris en charge par le Parc du Verdon au travers de trois budgets annexes :

- Le budget de la Régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés, qui a d'ores et déjà financé les travaux de requalification du Point Sublime, des belvédères, des cheminements...et gère la maison de site ;
- Le budget des parkings qui permet la gestion des zones d'accueil et des équipements d'embarquement-débarquement (Samson, Carajuan, ...) ;
- Le budget transport qui gère la navette Blanc-Martel.

Pour permettre le financement des nouvelles actions projetées dans la candidature, et assurer une gestion plus qualitative des équipements existants (ex sur le hors-saison), des moyens financiers et humains supplémentaires sont nécessaires.

### **Contribution financière des collectivités**

Les 4 intercommunalités et les 7 communes contribueront financièrement aux actions communes permettant l'animation de la démarche, la gestion des équipements et la réalisation des actions et investissements inscrits au plan d'actions pluriannuel.

La mise en œuvre opérationnelle de ce plan est confiée à la Régie du Parc naturel régional du Verdon, selon les modalités suivantes :

- Validation d'une programmation annuelle chiffrée par le comité local des élus.
- Validation du budget (montants précis, recherche de financements...) par le Conseil d'exploitation de la Régie d'aménagement et de gestion du Parc.
- Répartition de l'autofinancement restant à la charge du territoire après déduction des subventions obtenues auprès des partenaires :
  - o 50 % par le Parc (plafonné à 115 000 €/an)
  - o 20 % par les communes
  - o 30 % par les intercommunalités

Afin de simplifier la gestion budgétaire, la part des communes (20 %) et celle des intercommunalités (30 %) sont traduites en **subventions annuelles forfaitaires** fixées pour la période 2026-2033 :

- Intercommunalités : 4 × 16 500 €/an (soit 66 000 €/an au total)
- Communes : montants définis collectivement en tenant compte de la population et des dotations aménités rurales :
  - o Aiguines : 7 000 €
  - o Castellane : 10 000 €
  - o Comps-sur-Artuby : 5 000 €
  - o Moustiers-Ste-Marie : 7 000 €
  - o La Palud-sur-Verdon : 6 000 €
  - o Rougon : 4 000 €
  - o Trigance : 5 000 €

Ces montants sont valables pour la période 2026-2029. Ils pourront être réévalués en 2029 pour la période 2030-2033, par avenant à la convention.

Les subventions seront versées chaque année (à partir de 2026) sur émission par le Président de la Régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés du Parc du Verdon d'un avis des sommes à payer sur son budget.

### Autres moyens dédiés au Grand Site de France :

Au-delà du financement spécifique du plan d'actions et des actions communes, il est rappelé que les subventions et adhésions perçues par le Parc naturel régional, ainsi que les moyens d'ingénierie mobilisés par les partenaires techniques, participent également, de manière indirecte, au fonctionnement et au rayonnement du Grand Site.

## **ARTICLE 8 : DURÉE DE LA CONVENTION ET MODALITÉS DE RÉVISION**

La présente convention prend effet en 2026 après signature et notification par l'ensemble des signataires. Sa durée couvre la période d'instruction de la candidature, et la totalité de la période de labellisation Grand Site de France (huit ans). Elle pourra être renouvelée par reconduction expresse. Elle pourra être modifiée par voie d'avenant, notamment à mi-parcours du plan d'actions après obtention du label.

Les signataires pourront, d'un commun accord, et sous réserve des procédures qui les ont autorisés à la signature de la présente convention, réviser le plan d'actions en cours d'exécution, notamment pour les opérations d'investissements, à l'issue des études techniques, et élargir la convention à d'autres signataires. Ces modifications seront réalisées par voie d'avenant.

## **ARTICLE 9 : CONTENTIEUX**

En cas de désaccord entre les parties concernant l'exécution de leurs obligations issues de la présente convention, ces dernières s'engagent à chercher une solution à l'amiable.

A défaut, toute contestation relative à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention sera portée devant le Tribunal Administratif de Marseille.

## **ANNEXES**

Annexe n°1 : carte du périmètre du futur Grand Site de France

Annexe n°2 : plan d'actions Grand Site de France à 8 ans

Fait en seize exemplaires, à Moustiers Sainte-Marie, le

Le Préfet des Alpes de Haute Provence,

Le Préfet du Var

Le Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur

La présidente du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence

Le président du Conseil Départemental du Var,

Le Président de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon

Le Président de la Communauté d'agglomération Dracénie Provence Verdon

Le Président de la Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon

La Présidente de la Communauté d'agglomération Provence Alpes

Le maire d'Aiguines

Le maire de Castellane

Le maire de Comps sur Artuby,

Le maire de Moustiers Sainte-Marie,

La maire de La Palud sur Verdon,

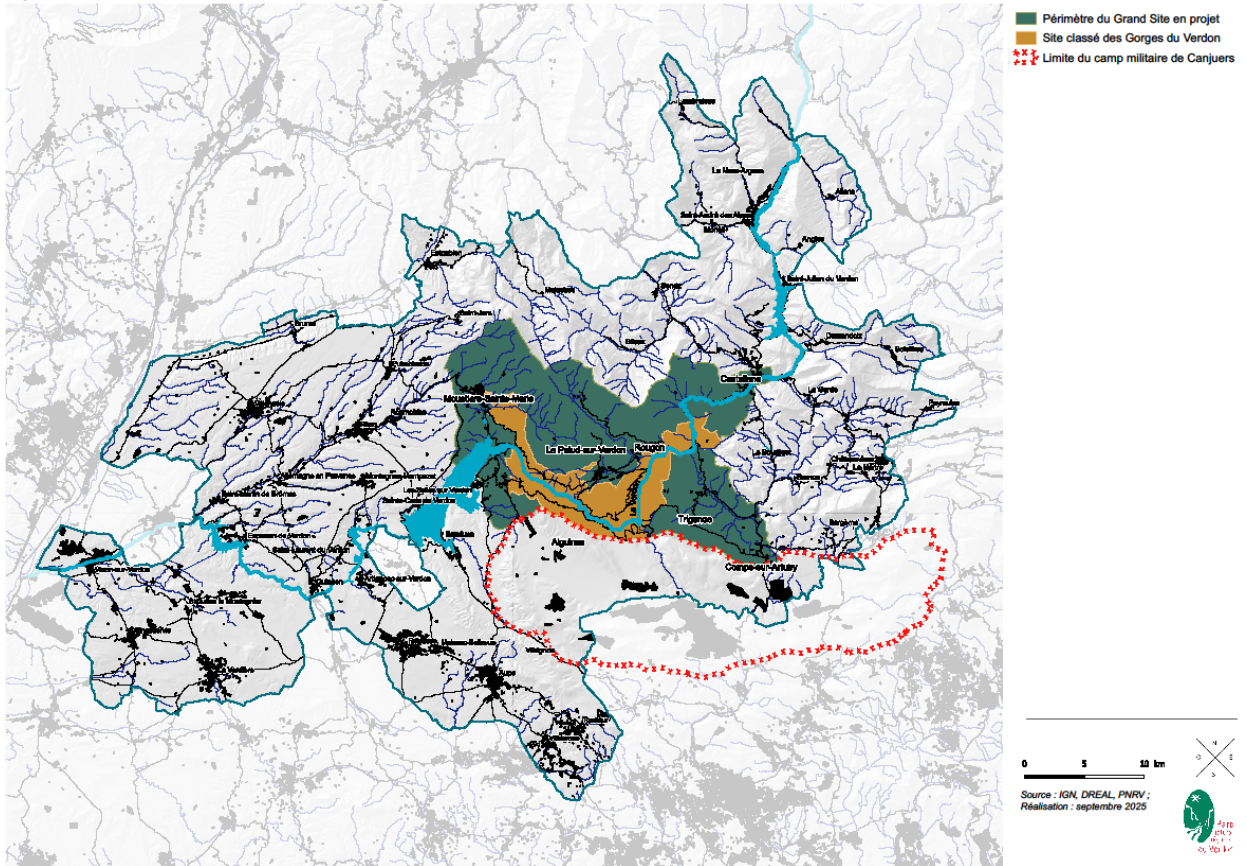
Le maire de Rougon,

Le maire de Trigance,

Le Président du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon,

# Annexe n°1 : carte du périmètre du futur Grand Site de France

Opération Grand Site et le Parc naturel régional du Verdon



# CANDIDATURE AU LABEL GRAND SITE DE FRANCE DES GORGES DU VERDON



## ANNEXE 1 : PLAN D' ACTIONS À 8 ANS, 2026-2033

### *Plan d'actions détaillé 2026-2033*

*Les actions ci-dessous ont été identifiées pour pouvoir décliner les objectifs de la candidature Grand Site de France des Gorges du Verdon. Elles sont organisées en fonction des 12 objectifs, certaines pouvant cependant répondre à plusieurs objectifs.*

*Elles sont décrites ensuite pour en préciser les modalités de mise en œuvre comme suit :*

- *Leur nature budgétaire (fonctionnement ou investissement), certaines actions pouvant avoir un double volet*
  - *Le porteur pressenti : quand il est connu, ou les porteurs potentiels quand il reste à préciser la répartition des rôles. Certaines actions peuvent nécessiter un co-portage*
  - *Le coût pressenti : dans la mesure de ce qui est connu à ce jour. Il s'agit d'un coût prévisionnel, qui peut être affiné en phase opérationnelle. Il s'agit également du coût total, avant déduction des aides qui pourront être mobilisées*
  - *Le rôle de la Régie du Parc du Verdon est précisé, en tant qu'instance chargée de la mise en œuvre des actions mutualisées (dites du « pot commun » et de l'équipe dédiée au Grand Site.*
  - *Le calendrier de mise en œuvre précise la période souhaitée de réalisation de l'action : première phase entre 2026 et 2029, deuxième phase entre 2030 et 2033 ou s'il s'agit d'une action en continu. Les actions de la deuxième phase sont moins précises, car souvent dépendantes d'études prévues en première phase. Une actualisation du plan d'actions est projetée en fin 2029 pour apporter ces compléments.*
- Chaque ambition est également complétée par un tableau d'évaluation comportant les indicateurs et les modalités de suivi.*

## AMBITION 1 : PRÉSERVER ET TRANSMETTRE LES QUALITÉS PAYSAGÈRES ET PATRIMONIALES DES GORGES DU VERDON

| Actions   | Type d'actions<br>(fonctionnement / investissement)   | Porteur pressenti                   | Coût pressenti   | Rôle de la Régie du PNRV   | Partenaires    | Calendrier de mise en œuvre envisagé  |           |                 |          |
|---|---|-------------------------------------|--|--|----------------|---|-----------|-----------------|----------|
|   |   |                                     |  |  |                | 2026-2029   | 2030-2033 | Action continue |          |
| <b>Objectif 1.1. Préserver la qualité paysagère du Grand site de France des Gorges du Verdon et développer une culture du paysage</b> |   |                                     |  |  |                |   |           |                 |          |
| 1.1.1   | Réalisation d'un inventaire des points noirs paysagers et organisation de leur traitement progressif  | Fonctionnement / étude              | Régie du Parc du Verdon pour l'inventaire<br>Traitement à définir selon les sujets | 20 000 € TTC   | Portage        | Communes<br>EPCI<br>Départements<br>Etat  | <b>X</b>  | <b>X</b>        |          |
| 1.1.2   | Conduite d'un plan paysage sur l'ensemble du périmètre du Grand Site de France  | Fonctionnement / étude              | Régie du Parc du Verdon  | 70 000 € TTC   | Portage        | Communes,<br>EPCI<br>Départements<br>Etat   |           | <b>X</b>        |          |
| 1.1.3   | Mise en œuvre des préconisations du plan de paysage (traitement paysager des entrées de villages, publicité ...)  | Fonctionnement et/ou investissement | Communes<br>Communautés de communes  | A définir dans le plan paysage   | Accompagnement | Communes<br>EPCI<br>Départements<br>Services de l'Etat  |           | <b>X</b>        |          |
| 1.1.4   | Structuration, au sein du Parc du Verdon et en partenariat avec les services de l'Etat et les services urbanisme des intercommunalités et des communes, d'une cellule d'accompagnement des projets publics ou privés structurants (installations touristiques et agricoles notamment) dans un objectif d'amélioration de l'intégration paysagère et | Fonctionnement / animation          | Parc du Verdon   | Temps de travail<br>Intervention d'architecte ou paysagiste conseil (vacation) à définir en fonction des projets | Animation      | Services de l'Etat<br>Services instructeurs des autorisations d'urbanisme<br>Communes<br>Départements<br>Chambres consulaires |           |                 | <b>X</b> |

| Actions  |  | Type d'actions<br>(fonctionnement<br>/ investissement) | Porteur<br>pressenti                                       | Coût<br>pressenti     | Rôle de la<br>Régie du<br>PNRV | Partenaires   | Calendrier de mise en œuvre<br>envisagé |               |                    |
|--|--|--|--|-----------------------|--------------------------------|---|---|---------------|--------------------|
|  |  |  |  |                       |                                |   | 2026-<br>2029                           | 2030-<br>2033 | Action<br>continue |
|  | environnementale des<br>nouvelles installations  |  |  |                       |                                |   |   |               |                    |
| 1.1.5  | Création des contenus de<br>découverte des paysages des<br>Gorges s'appuyant sur<br>l'analyse sensible construite<br>durant l'atelier paysage mené<br>en septembre 2024 et sur le<br>plan paysage pour alimenter<br>la carte de découverte du<br>Grand Site de France (cf.<br>2.4.6) | Fonctionnement /<br>communication                      | Régie du Parc<br>du Verdon                                 | 15 000 € TTC          | Portage                        | Offices de<br>tourisme<br>Intercommunalit<br>és<br>Communes<br>Départements<br>Etat                           | X                                       |               |                    |
| 1.1.6  | Développement d'une<br>culture commune du paysage<br>grâce au programme<br>d'animation du Grand Site<br>pour   | Fonctionnement /<br>animation                          | Cf. objectif 2.3   |                       |                                |   |   |               |                    |
| <b>Objectif 1.2. Poursuivre la requalification et la mise en valeur des routes et belvédères les plus fréquentés</b> |  |  |  |                       |                                |   |   |               |                    |
| 1.2.1  | Partage de la stratégie<br>d'accueil (schéma accueil<br>des belvédères et schéma<br>d'interprétation) sur les<br>belvédères et points d'arrêts<br>du Grand Site de France  | Fonctionnement<br>/animation                           | Régie du Parc<br>du Verdon                                 | Temps<br>d'ingénierie | Portage                        | Département<br>des Alpes de<br>Haute-Provence<br>Département du<br>Var<br>Communes<br>État<br>OT(i) concernés | X                                       |               |                    |
| 1.2.2  | Elaboration d'une charte<br>d'aménagement et<br>d'entretien des routes des<br>Gorges (routes et bords de   | Fonctionnement /<br>étude                              | Co-MO CDs et<br>Régie du Parc<br>du Verdon pour<br>l'étude | 50 000 € TTC          | Co-portage                     | Départements<br>des Alpes de<br>Haute-Provence  | X                                       |               |                    |

| Actions |   | Type d'actions<br>(fonctionnement<br>/ investissement) | Porteur<br>pressenti  | Coût<br>pressenti  | Rôle de la<br>Régie du<br>PNRV      | Partenaires  | Calendrier de mise en œuvre<br>envisagé |               |                    |
|---------|---|--|---|--|-------------------------------------|--|---|---------------|--------------------|
|         |   |  |   |  |                                     |  | 2026-<br>2029                           | 2030-<br>2033 | Action<br>continue |
|         | route / belvédères) et<br>définition des priorités et<br>d'un plan d'intervention<br>incluant :<br>- un diagnostic des<br>aménagement en lien avec<br>les enjeux paysagers et<br>patrimoniaux<br>- la définition de tronçons<br>cohérents d'un point de vue<br>paysager pour guider les<br>interventions<br>- la réalisation de fiches<br>détaillées par tronçon<br>- la réalisation d'un voyage<br>d'étude et concertation |  | Mise en œuvre<br>principale par<br>les<br>Départements  |  |                                     | Département du<br>Var<br>Intercommunalit<br>és<br>Communes<br>État   |   |               |                    |
| 1.2.3   | Aménagement et entretien<br>des équipements routiers<br>dans la suite de la charte<br>d'aménagement et<br>d'entretien des routes  | Investissement /<br>travaux et entretien<br>courant    | Département<br>des Alpes de<br>Haute-Provence,<br>Département du<br>Var   | Prise en<br>charge dans<br>les<br>programmatio<br>ns des<br>Départements | Accompagne<br>ment si<br>nécessaire | Département<br>des Alpes de<br>Haute-Provence<br>Département du<br>Var<br>Communes<br>État<br>Parc du Verdon |   | X             | X                  |
| 1.2.4   | Aménagement et<br>sécurisation des belvédères<br>et points d'arrêts au cœur des<br>Gorges   | Investissement /<br>travaux                            | Maîtrises<br>d'ouvrage à<br>déterminer en<br>fonction des<br>projets :<br>Département<br>des Alpes de<br>Haute-Provence,<br>Département du<br>Var ou<br>communes en | 540 000 € HT   | Accompagne<br>ment                  | Département<br>des Alpes de<br>Haute-Provence<br>Département du<br>Var<br>Communes<br>concernées<br>État     |   | X             |                    |

| Actions   | Type d'actions<br>(fonctionnement / investissement)   | Porteur pressenti          | Coût pressenti   | Rôle de la Régie du PNRV | Partenaires    | Calendrier de mise en œuvre envisagé   |           |                 |   |
|---|---|----------------------------|--|--------------------------|----------------|--|-----------|-----------------|---|
|   |   |                            |  |                          |                | 2026-2029  | 2030-2033 | Action continue |   |
|   |   |                            | fonction des propriétés foncières  |                          |                |  |           |                 |   |
| 1.2.5   | Organisation des arrêts sur les points d'observation du paysage depuis les principales routes d'accès aux Gorges (exemple depuis la route sur le plateau de Valensole, arrivée sur Comps-sur-Artuby...) | Investissement / travaux   | Maîtrises d'ouvrage à déterminer en fonction des projets :<br>Département des Alpes de Haute-Provence, Département du Var ou communes en fonction des propriétés foncières | À définir                | Accompagnement | Département des Alpes de Haute-Provence<br>Département du Var<br>Communes concernées<br>État |           | X               |   |
| 1.2.6   | Définition et conduite d'une politique de nettoyage des graffitis visibles le long des routes touristiques des Gorges (équipements routiers, constructions, rochers...)                                 | Fonctionnement / entretien | Co-MO CDs (sur les équipements routiers) et Régie du Parc du Verdon (reste des secteurs)   | 60 000 € TTC sur 4 ans   | Co-portage     | Département des Alpes de Haute-Provence<br>Département du Var                                | X         |                 | X |
| <b>Objectif 1.3.Organiser et gérer les sites de pratiques d'activités de pleine nature en cohérence avec les réglementations et les enjeux environnementaux</b> |   |                            |  |                          |                |  |           |                 |   |
| 1.3.1   | Organisation d'un lieu de travail et d'échange ("Commission Verdon")  | Fonctionnement / animation | Régie du Parc  | Temps d'ingénierie       | Accompagnement | Département des Alpes de Haute-Provence  | X         |                 |   |

| Actions |  | Type d'actions<br>(fonctionnement / investissement) | Porteur pressenti   | Coût pressenti     | Rôle de la Régie du PNRV   | Partenaires   | Calendrier de mise en œuvre envisagé |           |                 |
|---------|--|---|---|--------------------|--|---|--------------------------------------|-----------|-----------------|
|         |  |   |   |                    |  |   | 2026-2029                            | 2030-2033 | Action continue |
|         | pour accompagner le développement maîtrisé des sports de nature et travailler à la recherche de solutions aux enjeux identifiés et collectivement partagés |   |   |                    |  | Département du Var<br>Communes<br>Organisations professionnelles<br>EDF   |                                      |           |                 |
| 1.3.2   | Définition et mise en œuvre des modalités concertées de gestion du site du Couloir Samson en lien avec les réglementations existantes ou à venir           | Fonctionnement / animation et équipements           | Régie du Parc du Verdon,<br>Département des Alpes de Haute-Provence et État           | Temps d'ingénierie | Co-portage   | Département des Alpes de Haute-Provence (gestion de la route) et État (réglementations)<br>Commune de Rougon<br>Socioprofessionnels                 | X                                    |           |                 |
| 1.3.3   | Animation du projet d'extension de l'AIPB Apron du Rhône   | Fonctionnement / animation                          | État  | Temps d'ingénierie | Accompagnement   | Parc du Verdon<br>Département des Alpes de Haute-Provence<br>Département du Var<br>Communes concernées<br>Services de l'État<br>Socioprofessionnels | X                                    |           |                 |
| 1.3.4   | Construction d'une stratégie partagée de gestion de la fréquentation des canyons sur le Grand Site et mise en œuvre des modalités de gestion définie       | Fonctionnement / animation                          | Départements des Alpes de Haute-Provence et du Var dans le cadre de leurs compétences | Temps d'ingénierie | Accompagnement de la démarche et participation à la coordination | Département des Alpes de Haute-Provence<br>Département du Var   | X                                    |           |                 |

| Actions |   | Type d'actions<br>(fonctionnement / investissement) | Porteur pressenti   | Coût pressenti         | Rôle de la Régie du PNRV                                    | Partenaires  | Calendrier de mise en œuvre envisagé |           |                 |
|---------|---|---|---|------------------------|---|--|--------------------------------------|-----------|-----------------|
|         |   |   |   |                        |   |  | 2026-2029                            | 2030-2033 | Action continue |
|         |   |   | Espace Sites et Itinéraires   |                        | d'une démarche mutualisée à l'échelle des deux départements | Communes concernées<br>État<br>Parc du Verdon  |                                      |           |                 |
| 1.3.5   | Prise en compte des résultats de la médiation territoriale pour recréer le dialogue et construire les modalités d'évolution des sports de nature liés à l'eau dans le contexte de raréfaction   | Fonctionnement / animation                          | Tous les partenaires  | En cours de définition | Participation   | Communes<br>Départements / CDESI<br>Services de l'État<br>Professionnels<br>Parc du Verdon | X                                    |           |                 |
| 1.3.6   | Finalisation des aménagements des sites d'activités d'eau-vive sur le Moyen Verdon avec la requalification du site de Pont de Soleils   | Investissement / travaux                            | Acquisition foncière par la commune<br>Portage des investissements à définir une fois le foncier maîtrisé | A définir              | Accompagnement  | Commune de Castellane<br>Département des Alpes de Haute-Provence<br>Parc du Verdon         |                                      | X         |                 |
| 1.3.7   | Poursuite du travail engagé sur la conciliation des activités d'escalade et de préservation de la biodiversité à travers de la démarche Natura 2000 et portage de l'information à la connaissance des usagers à travers l'outil Biodiv'sport Développement de l'outil à d'autres pratiques (randonnée, trials...) | Fonctionnement / animation                          | Parc du Verdon<br>LPO PACA  | Temps d'ingénierie     | Accompagnement  | Parc du Verdon<br>Départements<br>LPO PACA   |                                      |           | X               |

## Indicateurs de suivi :

| Objectif | Indicateur   | Type        | Périodicité d'analyse |  |   |
|----------|--|-------------|-----------------------|--|---|
|          |  |             | Tous les ans          | Au bout de 4 années de mise en œuvre du plan d'actions | Au bout de 8 années (renouvellement du label) |
| 1.1      | Nombre de schémas, d'études directeurs ou de démarches partenariales élaborés de manière concertée en faveur de la préservation des paysages | Réalisation |                       | X  | X   |
|          | Nombre d'actions de requalification paysagère engagée  | Réalisation |                       |  | X   |
|          | Nombre de projets d'aménagement accompagnés dans une démarche partenariale   | Réalisation |                       | X  | X   |
|          | Nombre d'actions de communication, de sensibilisation ou d'animations sur le paysage menées  | Réalisation |                       | X  | X   |
|          | Nombre de personnes touchées par les actions d'animations sur le paysage   | Efficacité  |                       | X  | X   |
| 1.2      | Nombre de partenaires impliqués et de réunions pour l'élaboration de la charte d'aménagement et d'entretien des routes des Gorges            | Pilotage    |                       | X  | X   |
|          | Elaboration de la charte d'aménagement et d'entretien des routes des Gorges  | Réalisation |                       | X  | X   |
|          | Nombre de projets de requalification ou d'entretien des routes menés en cohérence avec la Charte   | Impact      |                       |  | X   |
|          | Nombre de belvédères, points d'arrêts ou points d'observation en bord de route requalifiés   | Réalisation |                       |  | X   |
|          | Nombre de graffitis nettoyés   | Réalisation | X                     |  | X   |
| 1.3      | Nombre de réunions de la Commission Verdon   | Pilotage    | X                     |  | X   |
|          | Concrétisation du projet d'extension de l'AIPB Apron du Rhône  | Réalisation |                       |  | X   |
|          | Construction d'une stratégie partagée de gestion des canyons   | Réalisation |                       | X  | X   |
|          | Nombre de réunion mise en place dans le cadre de la médiation territoriale   | Réalisation | X                     |  | X   |
|          | Nombre de propositions arrêtées collectivement suite à cette médiation   | Efficacité  |                       | X  | X   |

|  |   |             |   |  |   |
|--|---|-------------|---|--|---|
|  | Réalisation d'un projet d'aménagement sur le site de Pont de Soleils        | Réalisation |   |  | X |
|  | Nombre de sites ou de pratiques sensibilisés à travers l'outil Biodiv'sport | Réalisation | X |  | X |

## AMBITION 2 : DIVERSIFIER L'OFFRE DE DÉCOUVERTE POUR AMÉLIORER LES RETOMBÉES SUR LE TERRITOIRE

| Actions   |   | Type d'actions<br>(fonctionnement<br>/ investissement) | Porteur<br>pressenti   | Coût<br>pressenti | Rôle de la<br>Régie du<br>PNRV | Partenaires  | Calendrier de mise en œuvre<br>envisagé |               |                    |
|---|---|--|--|-------------------|--------------------------------|--|---|---------------|--------------------|
|   |   |  |  |                   |                                |  | 2026-<br>2029                           | 2030-<br>2033 | Action<br>continue |
| <b>Objectif 2.1. Mettre en valeur les principaux lieux de découverte du Grand Site de France en cohérence avec le schéma d'interprétation pour diffuser les flux dans le temps et dans l'espace</b> |   |  |  |                   |                                |  |   |               |                    |
| 2.1.1   | Requalification du belvédère des Cavaliers (Aiguines), belvédère majeur en rive gauche pour en faire un point majeur de découverte des Gorges (thématique géologie)   | Investissement / travaux                               | A définir = partenariat entre la Commune d'Aiguines, la Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon, le Conservatoire du Littoral et la Régie du Parc du Verdon à affiner dans le cadre de l'étude avant-projet en cours | 800 000 € HT      | Portage ou accompagnement      | Commune d'Aiguines<br>Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon<br>Conservatoire du Littoral<br>Département du Var<br>Région<br>État<br>Europe<br>Réserve naturelle géologique | X                                       |               |                    |
| 2.1.2   | Réflexion pour la requalification du site du Galetas, porte aval du Grand Canyon et interface entre le Lac de Sainte-Croix et les Gorges du Verdon<br><i>Action en relation avec le schéma d'accueil des lacs du Verdon</i> | Investissement / études avant-projet                   | Communes d'Aiguines et de Moustiers-Sainte-Marie   | À définir         | Accompagnement                 | Département des Alpes de Haute-Provence<br>Département du Var<br>Région<br>Réserve naturelle géologique<br>État  |   | X             |                    |
| 2.1.3   | Création d'un cheminement piéton et des équipements   | Investissement / travaux                               | Régie du Parc du Verdon  | 300 000 € HT      | Portage                        | Départements des Alpes de  | X                                       |               |                    |

| Actions |   | Type d'actions<br>(fonctionnement<br>/ investissement) | Porteur<br>pressenti       | Coût<br>pressenti   | Rôle de la<br>Régie du<br>PNRV | Partenaires  | Calendrier de mise en œuvre<br>envisagé |               |                    |
|---------|---|--|----------------------------|---|--------------------------------|--|---|---------------|--------------------|
|         |   |  |                            |   |                                |  | 2026-<br>2029                           | 2030-<br>2033 | Action<br>continue |
|         | d'interprétation entre le parking public et le pont de Carajuan (porte amont du Grand Canyon)   |  |                            |   |                                | Haute-Provence<br>et du Var<br>Réserve<br>naturelle<br>géologique<br>Commune de<br>Rougon<br>Région<br>État  |   |               |                    |
| 2.1.4   | Mise en œuvre des équipements prévus dans le schéma d'interprétation sur les lieux de découverte de niveau intermédiaire  | Investissement /<br>équipements                        | Régie du Parc<br>du Verdon | 50 000 € HT<br>hors travaux<br>de sécurisation<br>(cf. objectif<br>1.2) | Portage                        | Offices de<br>tourisme<br>Intense Verdon<br>Communes<br>Départements<br>Réserve<br>naturelle<br>géologique<br>État   |   | X             |                    |
| 2.1.5   | Définition d'un plan de gestion, d'accueil et de communication sur la Route des Crêtes pour informer et sensibiliser les visiteurs sur les enjeux et au respect du site<br><br>Et définition des modalités de gestion qui en découlent (juridique, portage, gouvernance...) | Fonctionnement /<br>étude                              | Régie du Parc<br>du Verdon | 75 000 € TTC  | Portage                        | Commune de La<br>Palud-sur-<br>Verdon<br>Département<br>des Alpes de<br>Haute-Provence<br>Agence de<br>Développement<br>des Alpes de<br>Haute-Provence<br>Intense Verdon<br>Offices de<br>Tourisme<br>Réserve<br>naturelle<br>géologique | X                                       |               |                    |

| Actions |  | Type d'actions<br>(fonctionnement<br>/ investissement) | Porteur<br>pressenti                           | Coût<br>pressenti   | Rôle de la<br>Régie du<br>PNRV | Partenaires  | Calendrier de mise en œuvre<br>envisagé |               |                    |
|---------|--|--|--|---|--------------------------------|--|---|---------------|--------------------|
|         |  |  |  |   |                                |  | 2026-<br>2029                           | 2030-<br>2033 | Action<br>continue |
| 2.1.6   | Etude de définition des espaces de découverte et d'interprétation sur la Route des Crêtes et des outils liés           | Fonctionnement / étude                                 | Régie du Parc du Verdon                        | 20 000 € TTC  | Portage                        | Commune de La Palud-sur-Verdon<br>Département des Alpes de Haute-Provence<br>Offices de Tourisme<br>Réserve naturelle géologique | X                                       |               |                    |
| 2.1.7   | Aménagement d'un premier lieu de découverte et d'interprétation à la Dent d'Aire / Route des Crêtes                    | Investissement / travaux                               | A définir                                      | 120 000 € HT  | À définir                      | Commune de La Palud-sur-Verdon<br>Département des Alpes de Haute-Provence<br>Offices de Tourisme<br>Intense Verdon               | X                                       |               |                    |
| 2.1.8   | Etude de faisabilité des sentiers de découverte sur la Route des Crêtes : chemins des crêtes et sentiers de l'histoire | Investissement / étude avant-projet                    | Régie du Parc du Verdon                        | 70 000 € HT   | Portage                        | Commune de La Palud-sur-Verdon<br>Département des Alpes de Haute-Provence<br>Offices de Tourisme<br>Intense Verdon               | X                                       |               |                    |
| 2.1.9   | Construction d'une offre de parcours thématiques à l'échelle des Gorges favorisant la découverte et l'immersion        | Fonctionnement / animation et communication            | Régie du Parc du Verdon et Offices de Tourisme | Conception et définition des thèmes et lieux = temps d'ingénierie | Co-Portage                     | Destination Intense Verdon<br>Offices de tourisme  | X                                       |               |                    |

| Actions  |  | Type d'actions<br>(fonctionnement / investissement) | Porteur pressenti   | Coût pressenti   | Rôle de la Régie du PNRV | Partenaires  | Calendrier de mise en œuvre envisagé |           |                 |
|--|--|---|---|--|--------------------------|--|--------------------------------------|-----------|-----------------|
|  |  |   |   |  |                          |  | 2026-2029                            | 2030-2033 | Action continue |
|  |  |   |   | Rédaction des textes, conception graphique et impression des supports = 25 000 € TTC |                          | Maisons thématiques et musées<br>Communes Réserve naturelle géologique |                                      |           |                 |
| 2.1.10   | Développement d'une offre de sentiers de découverte en cohérence avec les thématiques du Schéma d'interprétation (sentier de découverte de la vallée du Jabron (Trigance et Comps), sentier de la voie romaine à Moustiers...) | Investissement / étude et travaux                   | Portage par les communes<br>Accompagnement et vision globale par la Régie du Parc du Verdon | En fonction des projets  | Accompagnement           | Communes<br>Offices de Tourisme<br>Intercommunalités                   |                                      |           | X               |
| <b>Objectif 2.2. Faciliter l'itinérance, la mobilité douce et les alternatives au tout voiture</b> |  |   |   |  |                          |  |                                      |           |                 |
| 2.2.1  | Actualisation du schéma de mobilité du Grand Site de France dans une approche de Schéma d'accueil  | Fonctionnement / étude                              | Régie du Parc du Verdon   | 30 000 € TTC   | Portage                  | Région Intercommunalités<br>Communes                                   | X                                    |           |                 |

| Actions | Type d'actions<br>(fonctionnement / investissement)   | Porteur pressenti              | Coût pressenti   | Rôle de la Régie du PNRV   | Partenaires         | Calendrier de mise en œuvre envisagé   |           |                 |
|---------|---|--------------------------------|--|--|---------------------|--|-----------|-----------------|
|         |   |                                |  |  |                     | 2026-2029  | 2030-2033 | Action continue |
|         |   |                                |  |  | Offices de tourisme |  |           |                 |
| 2.2.2   | Construction d'un outil de centralisation et de promotion des offres de mobilité existantes (transport public et offres de transport alternatives) et des offres touristiques incluant l'offre de transport afin d'encourager les alternatives à la voiture pour les visiteurs mais aussi les habitants | Fonctionnement / communication | Régie du Parc du Verdon<br>Intercommunalités<br>Destination Intense Verdon | 50 000 € TTC   | Co-portage          | Intercommunalités<br>Communes<br>Offices de tourisme<br>Destination Intense Verdon                 | X         |                 |
| 2.2.3   | Poursuite de la navette Blanc-Martel et de sa plateforme de réservation   | Fonctionnement / service       | Régie du Parc du Verdon  | Environ 90 000 € HT / an + temps d'ingénierie<br>Financé par des recettes touristiques | Portage             | Région<br>Communes de La Palud-sur-Verdon et de Rougon<br>Offices de Tourisme                      |           | X               |
| 2.2.4   | Développement d'offres de mobilité collective dans la poursuite du Schéma de mobilité actualisé du Grand Site de France   | Fonctionnement / services      | À définir  | À définir  | Accompagnement      | Région<br>Intercommunalités<br>Communes<br>Offices de Tourisme                                     |           | X               |
| 2.2.5   | Réalisation d'un schéma d'itinérance douce (sentiers pédestres et vélos) sur le Grand Site de France : état des lieux, travaux d'amélioration de l'existant, réponse ou alternatives aux sentiers fermés, nouvelles offres en lien avec de  | Fonctionnement / animation     | Départements<br>Intercommunalités<br>Régie du Parc du Verdon               | Temps d'ingénierie   | Co-portage          | Intercommunalités<br>Communes<br>Offices de Tourisme<br>Fédération Française de Randonnée Pédestre | X         |                 |

| Actions |   | Type d'actions<br>(fonctionnement / investissement) | Porteur pressenti   | Coût pressenti   | Rôle de la Régie du PNRV | Partenaires  | Calendrier de mise en œuvre envisagé |           |                 |
|---------|---|---|---|------------------|--------------------------|--|--------------------------------------|-----------|-----------------|
|         |   |   |   |                  |                          |  | 2026-2029                            | 2030-2033 | Action continue |
|         | nouvelles pratiques, gestion des risques naturels, impacts sur les activités locales (pastoralisme notamment), capacités de stationnement aux départs des sites d'activités, communication... |   |   |                  |                          | Vélo Loisir<br>Provence<br>Agences de développement<br>Intense Verdon  |                                      |           |                 |
| 2.2.6   | Création d'une cellule mobilité douce et itinérance à l'échelle du Parc du Verdon / de la Destination   | Fonctionnement / animation                          | Régie du Parc du Verdon   | Temps de travail | Portage                  | Communes<br>Intercommunalités<br>Départements<br>Fédération Française de Randonnée Pédestre<br>Vélo Loisir<br>Provence<br>Agences de développement | X                                    |           | X               |
| 2.2.7   | Actualisation et harmonisation de l'offre d'itinéraires entre les différentes plateformes GEO TREK et mutualisation des outils de suivi et de gestion du réseau (relation au PDIPR)           | Fonctionnement / animation et communication         | Départements des Alpes de Haute-Provence et du Var (PDIPR)<br>Intercommunalités | Temps de travail | Accompagnement           | Communes<br>Intercommunalités<br>Départements<br>Fédération Française de Randonnée Pédestre<br>Vélo Loisir<br>Provence<br>Agences de développement |                                      |           | X               |
| 2.2.8   | Animation de la mise en tourisme de l'offre d'itinérance autour des   | Fonctionnement / animation                          | Destination Intense Verdon  | Temps de travail | Accompagnement           | Départements<br>Communes   |                                      |           | X               |

| Actions  |   | Type d'actions<br>(fonctionnement / investissement) | Porteur pressenti                              | Coût pressenti     | Rôle de la Régie du PNRV | Partenaires  | Calendrier de mise en œuvre envisagé |           |                 |
|--|---|---|--|--------------------|--------------------------|--|--------------------------------------|-----------|-----------------|
|  |   |   |  |                    |                          |  | 2026-2029                            | 2030-2033 | Action continue |
|  | itinéraires structurants GR, GRP Tour des Gorges, Tour du Verdon à vélo   |   | Offices de tourisme<br>Vélo Loisir<br>Provence |                    |                          | Intercommunalités<br>Fédération Française de Randonnée Pédestre<br>Agences de développement                              |                                      |           |                 |
| 2.2.9  | Matérialisation du partage de la route sur les itinéraires de découverte à vélo (route des crêtes ou routes des Gorges)                     | Investissement / travaux                            | Départements, EPCI et Régie du Parc du Verdon  | A préciser         | Accompagnement           | Départements<br>Communes<br>Vélo Loisir<br>Provence  |                                      | X         |                 |
| 2.2.10   | Promotion de l'offre en rééditant la carte de randonnée des Gorges (français et anglais) en lien avec les topoguides existants              | Fonctionnement / communication                      | Régie du Parc du Verdon                        | 3 000 € TTC        | Portage                  | Départements<br>Intercommunalités<br>Offices de tourisme   | X                                    |           |                 |
| <b>Objectif 2.3. Mettre en avant les patrimoines et richesses du territoire en développant et faisant vivre un programme d'animation et de médiation à l'échelle du Grand Site</b> |   |   |  |                    |                          |  |                                      |           |                 |
| 2.3.1  | Développement d'un programme d'animation à l'échelle du Grand Site de France mettant en avant la découverte des patrimoines et la médiation | Fonctionnement / animation et communication         | Régie du Parc du Verdon                        | Temps d'ingénierie | Portage                  | Offices de tourisme<br>Maisons thématiques et musées<br>Communes Professionnels et associations proposant des sorties et |                                      |           | X               |

| Actions   |   | Type d'actions<br>(fonctionnement / investissement) | Porteur pressenti                      | Coût pressenti     | Rôle de la Régie du PNRV | Partenaires  | Calendrier de mise en œuvre envisagé |           |                         |
|---|---|---|--|--------------------|--------------------------|--|--------------------------------------|-----------|-------------------------|
|   |   |   |  |                    |                          |  | 2026-2029                            | 2030-2033 | Action continue         |
|   |   |   |  |                    |                          | animations de découverte   |                                      |           |                         |
| 2.3.2   | Construction et partage du référentiel de l'offre d'animation et diffusion sur les supports web (site dédié Grand Site, OT(i), Destination Verdon)              | Fonctionnement / animation                          | Régie du Parc du Verdon                | Temps d'ingénierie | Portage Animation        | Destination Intense Verdon<br>Offices de Tourisme Pays Art et histoire CCAPV<br>Musées et maisons thématiques                | X                                    |           |                         |
| 2.3.3   | Construction et animation d'un programme de sensibilisation des professionnels sur l'esprit des lieux décliné autour des thématiques du schéma d'interprétation | Fonctionnement / animation                          | Régie du Parc du Verdon                | Temps d'ingénierie | Portage                  | Pays Art et histoire Réserve Nationale Géologique GéoParc de Haute-Provence<br>Associations<br>Musées et maisons thématiques | X                                    | X         |                         |
| 2.3.4   | Création de 2 expositions photos itinérantes pour donner à voir et incarner les paysages et visages du Grand site   | Fonctionnement / équipement                         | Régie du Parc du Verdon                | 25 000 € TTC       | Portage                  | Offices de tourisme Pays Art et histoire CCAPV<br>Musées et maisons thématiques  |                                      | X         |                         |
| <b>Objectif 2.4. Organiser la promotion et l'information touristique pour améliorer les retombées économiques hors-saison et sur l'ensemble du territoire du Grand site de France</b> |   |   |  |                    |                          |  |                                      |           |                         |
| 2.4.1   | Création d'un groupe de travail Grand site de France à l'intérieur du collectif Intense Verdon  | Fonctionnement / animation                          | Intense Verdon Régie du Parc du Verdon | Temps d'animation  | Co-animation             | Offices de tourisme Socio-professionnels   |                                      |           | X<br>(à créer dès 2026) |

| Actions |   | Type d'actions<br>(fonctionnement / investissement) | Porteur pressenti                     | Coût pressenti     | Rôle de la Régie du PNRV | Partenaires   | Calendrier de mise en œuvre envisagé |           |                 |
|---------|---|---|---------------------------------------|--------------------|--------------------------|---|--------------------------------------|-----------|-----------------|
|         |   |   |                                       |                    |                          |   | 2026-2029                            | 2030-2033 | Action continue |
|         | Faire vivre le Grand site dans le collectif et le programme d'action de la destination Intense Verdon   |   |                                       |                    |                          | Communes<br>Intercommunalités<br>Départements<br>Région   |                                      |           |                 |
| 2.4.2   | Construction d'une promotion concertée à l'échelle d'Intense Verdon mettant en avant les Gorges hors-saison   | Fonctionnement / communication                      | Intense Verdon et offices de tourisme | A définir          | Accompagnement           | Intense Verdon<br>Offices de tourisme<br>Socio-professionnels<br>Agences de développement<br>Région |                                      |           | X               |
| 2.4.3   | Montage de produits touristiques prenant appui sur le programme d'animation du Grand Site de France   | Fonctionnement / animation                          | Offices de tourisme                   | Temps d'ingénierie | Accompagnement           | Offices de tourisme<br>Intense Verdon<br>Socio-professionnels                                       |                                      |           | X               |
| 2.4.4   | Coordination entre les événements proposés sur le Grand Site de France (manifestations et festivités) pour construire un agenda commun et une communication mutualisée (dont les ouvertures de commerces et services) | Fonctionnement / animation                          | Offices de tourisme                   | Temps d'ingénierie | Accompagnement           | Associations<br>Communes  |                                      |           | X               |
| 2.4.5   | Fourniture de contenus pour alimenter les sites et outils de communication touristique des partenaires du Grand Site de France (contenu rédactionnel, vidéos...)  | Fonctionnement / communication                      | Régie du Parc du Verdon               | Temps d'ingénierie | Portage                  | Offices de tourisme   |                                      |           | X               |

| Actions |  | Type d'actions<br>(fonctionnement / investissement) | Porteur pressenti       | Coût pressenti  | Rôle de la Régie du PNRV                                   | Partenaires  | Calendrier de mise en œuvre envisagé |           |                 |
|---------|--|---|-------------------------|---|--|--|--------------------------------------|-----------|-----------------|
|         |  |   |                         |   |  |  | 2026-2029                            | 2030-2033 | Action continue |
| 2.4.6   | Amélioration de la carte de découverte du Grand Site de France mettant en avant la découverte des paysages   | Fonctionnement / communication                      | Régie du Parc du Verdon | 10 000 €  | Portage  | Offices de tourisme Intense Verdon   | X                                    |           |                 |
| 2.4.7   | Construction d'un livret d'accueil (infos, services, bonnes pratiques...) sur le Grand Site de France à diffuser auprès des hébergeurs et professionnels en charge de l'accueil des visiteurs et animation/diffusion de cet outil (éductours...) | Fonctionnement / communication                      | Régie du Parc du Verdon | Temps d'ingénierie  | Portage  | Offices de tourisme Socio-professionnels   | X                                    |           | X               |
| 2.4.8   | Création d'outils de promotion sur le GSF, ses offres et ses enjeux dans les lieux d'accueil et d'information (contenus et outils communs)   | Fonctionnement / communication                      | Offices de Tourisme     | Conception et réalisation d'outils de promotion = 12x 3 000 € = 36 000€ | Coordination et participation à la construction des outils | Intense Verdon Offices de Tourisme Maisons thématiques et musés                      | X                                    |           |                 |
| 2.4.9   | Création d'une campagne de sensibilisation (communication engageante) pour inciter aux bonnes pratiques, à la sécurité et à la mobilité douce  | Fonctionnement / communication                      | Parc du Verdon          | A définir   | Accompagnement   | Région Intense Verdon Offices de tourisme Communes                                   | X                                    |           |                 |
| 2.4.10  | Construction d'une charte d'organisation des manifestations sportives et des tournages audiovisuels en milieu naturel  | Fonctionnement / animation                          | Parc du Verdon          | Temps d'ingénierie  | Accompagnement et animation                                | Offices de tourisme Intense Verdon Communes Départements et agences de développement | X                                    |           |                 |

| Actions   | Type d'actions<br>(fonctionnement / investissement)   | Porteur pressenti              | Coût pressenti              | Rôle de la Régie du PNRV | Partenaires                        | Calendrier de mise en œuvre envisagé   |           |                 |
|---|---|--------------------------------|-----------------------------|--------------------------|------------------------------------|--|-----------|-----------------|
|   |   |                                |                             |                          |                                    | 2026-2029  | 2030-2033 | Action continue |
|   |   |                                |                             |                          | Organisateurs de manifestations    |  |           |                 |
| 2.4.11  | Acquisition d'un kit de matériel de balisage / signalétique réutilisable pouvant être mis à disposition des organisateurs de manifestations sportives                                   | Fonctionnement / équipement    | Régie du Parc du Verdon     | A définir                | Portage                            | Organisateurs de manifestations<br>Offices de tourisme   | X         |                 |
| <b>Objectif 2.5 S'appuyer sur la labélisation Grand Site de France pour améliorer la qualité de vie des habitants</b> |   |                                |                             |                          |                                    |  |           |                 |
| 2.5.1   | Développement d'une gamme de produits locaux et identitaires qui puisse être valorisée dans les boutiques spécialisées du Grand Site, en s'appuyant notamment sur la marque Valeur Parc | Fonctionnement / animation     | Parc du Verdon              | Temps d'ingénierie       | Accompagnement                     | Offices de Tourisme<br>Musées et maisons thématiques<br>Points de vente collectifs<br>Chambres d'agriculture | X         |                 |
| 2.5.2   | Valorisation des productions locales (agricoles, artisanales et artistiques) et promotion des lieux de vente directe ou collective  | Fonctionnement / animation     | Parc du Verdon              | Temps d'ingénierie       | Accompagnement                     | Offices de Tourisme<br>Musées et maisons thématiques<br>Points de vente collectifs                           | X         |                 |
| 2.5.3   | Soutien aux manifestations culturelles et associatives tout au long de l'année  | Fonctionnement / communication | Communes, Intercommunalités | A définir                | Relaie les manifestations liées au | Communes<br>Intercommunalités<br>Associations  |           | X               |

| Actions | Type d'actions<br>(fonctionnement / investissement)  | Porteur pressenti          | Coût pressenti  | Rôle de la Régie du PNRV   | Partenaires   | Calendrier de mise en œuvre envisagé   |           |                 |   |
|---------|--|----------------------------|---|--|---|--|-----------|-----------------|---|
|         |  |                            |   |  |   | 2026-2029  | 2030-2033 | Action continue |   |
|         |  |                            |   | programme de découverte  |   |  |           |                 |   |
| 2.5.4   | Développement d'un outil de solidarité financière partagé avec les acteurs du GSF (1% pour le Verdon)  | Fonctionnement / animation | Parc du Verdon  | Temps d'ingénierie   | Accompagnement  | Professionnels du territoire<br>Organisateurs de manifestations ou de tournage |           |                 | X |
| 2.5.5   | Entretien des équipements mis en place à travers une mutualisation à l'échelle du Grand Site de France | Fonctionnement / animation | Communes pour les équipements actuels<br>Mutualisation à construire | Temps de travail des agents municipaux<br>Temps d'ingénierie mutualisé | Communes<br>Parc du Verdon pour construire un modèle de mutualisation | Communes   |           |                 | X |

### Indicateurs de suivi :

| Objectif | Indicateur   | Type        | Périodicité d'analyse |  |   |
|----------|--|-------------|-----------------------|--|---|
|          |  |             | Tous les ans          | Au bout de 4 années de mise en œuvre du plan d'actions | Au bout de 8 années (renouvellement du label) |
| 2.1      | Nombre d'études avant-projet ou de projets concrétisés de requalification de sites emblématiques identifiés dans le Schéma d'interprétation du Grand Site des Gorges du Verdon | Réalisation |                       |  | X   |
|          | Nombre d'études concrétisée pour préciser le devenir de la Route des Crêtes  | Réalisation |                       | X  | X   |
|          | Réalisation d'un premier aménagement de découverte sur un belvédère de la Route des Crêtes   | Réalisation |                       | X  | X   |

|   |   |             |   |   |   |
|---|---|-------------|---|---|---|
|   | Nombre de parcours ou de sentiers thématiques créés   | Réalisation |   | X | X |
| 2.2   | Actualisation du Schéma mobilité du Grand Site de France  | Réalisation |   | X | X |
|   | Nombre d'outils de communication développés sur la mobilité (transports collectifs ou mobilité douce) sur le Grand site de France | Réalisation |   | X | X |
|   | Nombre d'utilisateurs des outils numériques produits  | Résultats   | X |   | X |
|   | Nombre d'utilisateurs des services de navettes et transports développés   | Résultat    | X |   | X |
|   | Nombre de réunions de la Cellule mobilité douce et itinérance   | Pilotage    | X |   | X |
|   | Construction d'un schéma partagé d'itinérance douce sur le Grand Site de France   | Réalisation |   | X | X |
| 2.3   | Nombre d'activités et d'évènements mis en avant dans le programme d'animation du Grand Site                                       | Réalisation | X |   | X |
|   | Nombre de participants à ces animations   | Résultat    | X |   | X |
|   | Nombre de partenaires impliqués et/ou mis en avant dans le programme d'animation du Grand Site                                    | Pilotage    | X |   |   |
|   | Nombre de professionnels sensibilisés sur l'esprit des lieux du Grand Site de France  | Résultat    |   | X | X |
|   | Nombre d'expositions réalisées  | Réalisation |   | X | X |
|   | Nombre de parcours thématiques définis et promus  | Réalisation |   | X | X |
| 2.4   | Nombre de réunions du collectif Intense Verdon et diversité des membres impliqués   | Réalisation | X |   | X |
|   | Nombre d'actions du Grand Site intégrées dans le programme annuel d'Intense Verdon  | Réalisation | X |   | X |
|   | Nombre de produits ou offres créés (séjours, circuits, visites)   | Réalisation |   | X |   |
|   | Nombre de contenus produits   | Réalisation |   | X | X |
|   | Nombre de partenaires diffusant les contenus  | Efficacité  |   | X | X |
|   | Nombre de cartes distribuées / téléchargements numériques   | Efficacité  |   | X | X |
|   | Nombre d'événements/tournages ayant signé et respecté la charte   | Résultat    |   | X | X |
|   | Nombre d'utilisations du kit  | Résultat    | X |   | X |
|   | Nombre de structures bénéficiaires du kit   | Résultat    |   | X | X |
| Nombre de points d'accueil dotés du présentoir commun | Réalisation   |             | X | X |   |
| 2.5   | Nombre de produits locaux et identitaires valorisés dans les boutiques spécialisées   | Réalisation |   | X | X |

|  |   |             |   |   |   |
|--|---|-------------|---|---|---|
|  | Nombre de communication mettant en avant les productions locales            | Réalisation |   | X | X |
|  | Nombre de partenaires privés engagés dans la démarche « 1% pour le Verdon » | Résultat    | X |   | X |

## AMBITION 3 : ANTICIPER LES CHANGEMENTS NOTAMMENT CLIMATIQUES A VENIR DANS LES GORGES ET Y RÉPONDRE COLLECTIVEMENT

| Actions   | Type d'actions<br>(fonctionnement / investissement)  | Porteur pressenti            | Coût pressenti  | Rôle de la Régie du PNRV              | Partenaires                        | Calendrier de mise en œuvre envisagé   |           |                 |          |
|---|--|------------------------------|---|---------------------------------------|------------------------------------|--|-----------|-----------------|----------|
|   |  |                              |   |                                       |                                    | 2026-2029  | 2030-2033 | Action continue |          |
| <b>Objectif 3.1. Construire un observatoire du Grand Site de France pour avoir une vision objective et prospective de son évolution et pour partager collectivement les enjeux et les changements en cours et à venir</b> |  |                              |   |                                       |                                    |  |           |                 |          |
| 3.1.1   | Mise à profit des observatoires portés par le Parc du Verdon pour alimenter l'observation sur le Grand Site de France (observatoire de la biodiversité, observatoire photographique des paysages, observatoire de l'eau...) Et restitution des données | Fonctionnement / animation   | Parc du Verdon  | Fonctionnement global de la structure | Accompagnement                     | Interparc région PACA<br>Agences de Développement pour l'observation des flux          |           |                 | <b>X</b> |
| 3.1.2   | Actualisation de l'étude de fréquentation du Grand Site (quantitative et qualitative) pour servir de base à l'observatoire de la fréquentation   | Fonctionnement / étude       | Régie du Parc du Verdon   | 50 000 € TTC                          | Portage                            | Région<br>Agences de Développement des Départements<br>Offices de Tourisme<br>Communes | <b>X</b>  |                 |          |
| 3.1.3   | Consolidation de l'observation des flux générés par les pratiques de mobilités douces (organisation du partage des données existantes et développement de systèmes de comptage lorsque nécessaire)   | Investissement / équipements | Départements des Alpes de Haute-Provence et du Var (PDIPR)<br>Intercommunalités<br>Parc du Verdon | À définir                             | Accompagnement et portage ponctuel | Communes<br>EPCI<br>Départements<br>FFRP<br>VLP  | <b>X</b>  |                 |          |

| Actions  |  | Type d'actions<br>(fonctionnement / investissement) | Porteur pressenti   | Coût pressenti  | Rôle de la Régie du PNRV | Partenaires  | Calendrier de mise en œuvre envisagé |           |                 |
|--|--|---|---|---|--------------------------|--|--------------------------------------|-----------|-----------------|
|  |  |   |   |   |                          |  | 2026-2029                            | 2030-2033 | Action continue |
| 3.1.4  | Etude sur l'offre d'hébergement sur le GSF (la situation actuelle, les tendances dans les prochaines années et les enjeux pour le territoire)  | Fonctionnement / étude                              | Agences de développement<br>Chambres de Commerce et Industrie<br>ou Région<br>A définir | À définir   | Accompagnement           | Région<br>Départements<br>Chambres de Commerces de d'Industrie<br>Offices de Tourisme  |                                      |           |                 |
| <b>Objectif 3.2. Répondre collectivement aux défis de raréfaction des ressources naturelles (eau, biodiversité) et aux changements sociétaux et environnementaux</b> |  |   |   |   |                          |  |                                      |           |                 |
| 3.2.1  | Développement d'échanges d'expériences entre les partenaires des deux rives en organisant des temps de rencontres spécifiques (séminaires, rencontres thématiques (ex : sport & nature, place de la culture, etc...)) en faisant appel à des ressources et éclairages extérieurs | Fonctionnement / animation                          | Régie du Parc du Verdon   | Temps d'ingénierie + frais d'organisation et d'indemnisation des intervenants | Portage                  | Réseau des Parcs naturels régionaux PACA et France<br>Réseau Espace Valléen<br>Réseau des Grands Sites de France<br>Conseil scientifique du Parc<br>Départements |                                      |           | X               |
| 3.2.2  | Poursuite et renforcement de l'implication du GSF dans les réseaux supra (Espace Valléen, Réseau des Grands Sites de France...) afin de partager les expériences mises en œuvre mais aussi s'inspirer d'exemples menés sur d'autres territoires                                  | Fonctionnement / animation                          | Régie du Parc du Verdon   | Temps d'ingénierie + frais  | Portage                  | Communes Intercommunales<br>Départements<br>Région   |                                      |           | X               |
| 3.2.3  | Organisation d'actions dédiées dans le cadre du programme d'animations   | Fonctionnement / animation                          | Cf objectif 2.3   |   |                          |  |                                      |           |                 |

| Actions | Type d'actions<br>(fonctionnement / investissement)  | Porteur pressenti          | Coût pressenti          | Rôle de la Régie du PNRV | Partenaires    | Calendrier de mise en œuvre envisagé   |           |                 |
|---------|--|----------------------------|-------------------------|--------------------------|----------------|--|-----------|-----------------|
|         |  |                            |                         |                          |                | 2026-2029  | 2030-2033 | Action continue |
|         | Grand Site (conférences, expositions...) à destination des visiteurs et des habitants  |                            |                         |                          |                |  |           |                 |
| 3.2.4   | Structuration d'un groupe de réflexion appuyé sur des membres du Conseil Scientifique du Parc et constitué d'acteurs locaux volontaires afin d'organiser un lieu d'appropriation et de débat sur les changements ainsi qu'un espace de proposition pour définir les mesures de gestion et d'adaptation nécessaires et expérimenter des solutions innovantes. | Fonctionnement / animation | Régie du Parc du Verdon | Temps d'ingénierie       | Portage        | Conseil scientifique du Parc du Verdon<br>Partenaires intéressés   |           | X               |
| 3.2.5   | Accompagnement des professionnels du tourisme dans l'adaptation de leurs activités en s'appuyant notamment sur les outils développés dans le réseau des Parcs (ex : la plateforme Ecosolutions) et des partenaires (ex : Chambres consulaires...)  | Fonctionnement / animation | Parc du Verdon          | Temps d'ingénierie       | Accompagnement | Structures professionnelles<br>Agences de Développement Intercommunales<br>Chambres consulaires<br>Offices de tourisme | )         | X               |
| 3.2.6   | Valorisation et accompagnement des professionnels dans la prise en compte des changements dans leurs activités via la marque Valeurs Parc (formations, mise en réseau...)  | Fonctionnement / animation | Parc du Verdon          | Temps d'ingénierie       | Accompagnement | Professionnels engagés<br>Chambre de commerce et d'industrie<br>Chambres des métiers                                   |           | X               |

| Actions | Type d'actions<br>(fonctionnement<br>/ investissement) | Porteur<br>pressenti | Coût<br>pressenti | Rôle de la<br>Régie du<br>PNRV | Partenaires  | Calendrier de mise en œuvre<br>envisagé |               |                    |
|---------|--|----------------------|-------------------|--------------------------------|--|---|---------------|--------------------|
|         |  |                      |                   |                                |  | 2026-<br>2029                           | 2030-<br>2033 | Action<br>continue |
|         |  |                      |                   |                                | Agences de<br>développement<br>des Alpes de<br>Haute-Provence<br>et du Var<br>Chambres<br>d'agriculture<br>Intercommunalit<br>és<br>Offices de<br>tourisme<br>Intense Verdon |   |               |                    |

### Indicateurs de suivi :

| Objectif | Indicateur  | Type        | Périodicité d'analyse |   |  |
|----------|---|-------------|-----------------------|---|--|
|          |   |             | Tous les ans          | Au bout de 4<br>années de mise<br>en œuvre du<br>plan d'actions | Au bout de 8<br>années<br>(renouvellement<br>du label) |
| 3.1      | Nombre d'observatoires portés par le Parc du Verdon mobilisés pour le Grand Site de France  | Réalisation |                       | X   | X  |
|          | Actualisation de l'étude fréquentation du Grand Site  | Réalisation |                       | X   | X  |
|          | Réalisation d'une étude sur la situation et l'avenir de l'offre d'hébergement sur le Grand Site de France   | Réalisation |                       |   | X  |
| 3.2      | Nombre de temps d'échange entre les partenaires organisés   | Réalisation | X                     |   | X  |
|          | Niveau de participation du Grand Site de France des Gorges du Verdon dans des réseaux supra   | Réalisation | X                     |   | X  |
|          | Nombre d'animations ou d'évènements sur la question de la raréfaction des ressources naturelles mises en place dans le cadre du programme d'animation du Grand Site de France | Réalisation | X                     |   | X  |

|  |  |             |          |  |          |
|--|--|-------------|----------|--|----------|
|  | Nombre de participants à ces temps d'échanges                              | Résultats   | <b>X</b> |  | <b>X</b> |
|  | Nombre de réunion du groupe de réflexion prospectif                        | Réalisation | <b>X</b> |  | <b>X</b> |
|  | Nombre de partenaires impliqués dans ce groupe de réflexion                | Résultats   | <b>X</b> |  | <b>X</b> |
|  | Nombre de propositions émises et réalisées                                 | Efficacité  | <b>X</b> |  | <b>X</b> |
|  | Nombre de professionnels accompagnés (marque Valeur Parc ou autre réseaux) | Résultats   | <b>X</b> |  | <b>X</b> |

## **AMBITION 4 : RENFORCER LA COOPÉRATION POUR PRENDRE SOIN ENSEMBLE DES GORGES DU VERDON**

| Actions  | Type d'actions<br>(fonctionnement / investissement)   | Porteur pressenti                           | Coût pressenti          | Rôle de la Régie du PNRV   | Partenaires           | Calendrier de mise en œuvre envisagé   |           |                 |          |
|--|---|---|-------------------------|--|-----------------------|--|-----------|-----------------|----------|
|  |   |   |                         |  |                       | 2026-2029  | 2030-2033 | Action continue |          |
| <b>Objectif 4.1. Faire vivre le label Grand Site de France au quotidien en favorisant son appropriation par tous</b> |   |   |                         |  |                       |  |           |                 |          |
| 4.1.1  | Définition d'une stratégie de communication partagée entre les différents partenaires du Grand Site de France         | Fonctionnement / étude                      | Régie du Parc du Verdon | 20 000€ TTC  | Portage               | Etat<br>Région Sud<br>Départements des Alpes de Haute-Provence et du Var<br>Intercommunalités<br>Communes                        | <b>X</b>  |                 |          |
| 4.1.2  | Déclinaison des actions de communication prévues dans la stratégie  | Fonctionnement / communication              | Régie du Parc du Verdon | 10 000 € TTC / an  | Portage ou co-portage | Offices de Tourisme<br>Destination Intense Verdon  |           |                 | <b>X</b> |
| 4.1.3  | Production d'un document synthétique présentant le Grand Site de France à destination des habitants                   | Fonctionnement / communication              | Régie du Parc du Verdon | 2 000 € TTC  | Portage               | Etat<br>Région Sud<br>Départements des Alpes de Haute-Provence et du Var<br>Intercommunalités<br>Offices de Tourisme<br>Communes | <b>X</b>  |                 |          |
| 4.1.4  | Création et animation d'un site internet dédié au Grand Site de France et destiné à expliquer et partager les projets | Fonctionnement / animation et communication | Parc du Verdon          | Budget Parc + Temps de d'ingénierie (pour animation, mise à jour...) | Accompagnement        | Etat<br>Région Sud<br>Départements des Alpes de Haute-Provence et du Var   | <b>X</b>  |                 | <b>X</b> |

| Actions | Type d'actions<br>(fonctionnement / investissement)  | Porteur pressenti                           | Coût pressenti                        | Rôle de la Régie du PNRV                          | Partenaires   | Calendrier de mise en œuvre envisagé |           |                     |
|---------|--|---|---------------------------------------|---|---|--------------------------------------|-----------|---------------------|
|         |  |   |                                       |   |   | 2026-2029                            | 2030-2033 | Action continue     |
|         |  |   |                                       |   | Intercommunalités<br>Communes                                     |                                      |           |                     |
| 4.1.5   | Utilisation des réseaux sociaux pour diffuser les informations pratiques, les conseils, pour informer sur l'actualité et guider les visiteurs et les habitants   | Fonctionnement / communication              | Régie du Parc du Verdon               | Temps d'ingénierie                                | Portage<br>Communes<br>Intercommunalités<br>Offices du Tourisme   |                                      |           | X                   |
| 4.1.6   | Fourniture de contenus (articles et photos) pour les supports d'informations des communes (bulletins municipaux, sites internet, Panneau Pocket...) et production d'un dossier de presse.<br>Shooting photo professionnel sur le terrain pour valoriser les paysages, les patrimoines, les éléments emblématiques du site et les produits et activités de découverte (randonnée, terroir etc.) | Fonctionnement / animation et communication | Régie du Parc du Verdon               | Temps d'ingénierie<br>Shootings photos 5 000€ TTC | Portage<br>Offices de Tourisme<br>Intense Verdon<br>Communes      | X                                    |           |                     |
| 4.1.7   | Matérialisation du périmètre GSF via la signalisation routière Grand Site de France  | Investissement / équipements                | Régie du Parc du Verdon               | 5 000€ HT   | Portage<br>Départements   | X                                    |           |                     |
| 4.1.8   | Organisation de la Fête du Grand Site de France 1ere fête organisée par le Parc du Verdon suite à l'obtention du label, dans l'objectif d'initier un   | Fonctionnement / animation et communication | Collectif d'associations des communes | 15 000 € à 20 000 € TTC par événement             | Appui<br>Intercommunalités<br>Offices de tourisme<br>Départements |                                      |           | X<br>Tous les 2 ans |

| Actions   | Type d'actions<br>(fonctionnement / investissement)  | Porteur pressenti          | Coût pressenti          | Rôle de la Régie du PNRV | Partenaires            | Calendrier de mise en œuvre envisagé   |           |                 |   |
|---|--|----------------------------|-------------------------|--------------------------|------------------------|--|-----------|-----------------|---|
|   |  |                            |                         |                          |                        | 2026-2029  | 2030-2033 | Action continue |   |
|   | collectif d'associations et communes qui prendrait le relais ensuite   |                            |                         |                          |                        |  |           |                 |   |
| <b>Objectif 4.2. Structurer et animer une gouvernance élargie pour asseoir le Grand Site de France comme une passerelle entre les deux rives des Gorges</b> |  |                            |                         |                          |                        |  |           |                 |   |
| 4.2.1   | Elaboration et animation de la convention cadre de partenariat dont l'annexe annuelle validant les priorités d'actions et les moyens | Fonctionnement / animation | Régie du Parc du Verdon | Temps d'ingénierie       | Animation du collectif | Etat<br>Région<br>Départements<br>Intercommunalités<br>Communes                                      |           |                 | X |
| 4.2.2   | Animation des instances de gouvernance du Grand Site de France (comité de pilotage et comité local des élus)                         | Fonctionnement / animation | Régie du Parc du Verdon | Temps d'ingénierie       | Animation du collectif | Etat<br>Région<br>Départements<br>Intercommunalités<br>Communes<br>Partenaires associatifs impliqués |           |                 | X |
| 4.2.3   | Animation du comité technique de suivi   | Fonctionnement / animation | Régie du Parc du Verdon | Temps d'ingénierie       | Animation              | Etat<br>Région<br>Départements<br>Intercommunalités<br>Communes                                      |           |                 | X |
| 4.2.4   | Animation des instances de consultation  | Fonctionnement / animation | Régie du Parc du Verdon | Temps d'ingénierie       | Animation              | Associations, socio-professionnels, acteurs divers...  |           |                 | X |

## Indicateurs de suivi :

| Objectif | Indicateur  | Type        | Périodicité d'analyse |  |   |
|----------|---|-------------|-----------------------|--|---|
|          |   |             | Tous les ans          | Au bout de 4 années de mise en œuvre du plan d'actions | Au bout de 8 années (renouvellement du label) |
| 4.1      | Nombre d'actions ou d'outils de communication mises en place  | Réalisation | X                     |  | X   |
|          | Nombre de visites sur le site internet du Grand site de France                                      | Résultats   | X                     |  | X   |
|          | Nombre de publications sur les réseaux sociaux  | Réalisation | X                     |  | X   |
|          | Nombre d'articles publiés sur les supports de communication des partenaires du Grand site de France | Réalisation | X                     |  | X   |
|          | Nombre de panneaux routiers d'entrée dans le périmètre Grand Site de France installés               | Réalisation |                       | X  | X   |
|          | Nombre de fêtes du Grand Site de France organisées  | Réalisation |                       | X  | X   |
|          | Nombre de structures impliquées dans l'organisation de la fête et nombre de participants            | Résultats   |                       | X  | X   |
| 4.2      | Nombre de réunion du comité de pilotage Grand Site de France  | Réalisation | X                     |  | X   |
|          | Nombre de réunion du comité local des élus  | Réalisation | X                     |  | X   |
|          | Nombre d'instances de consultation mises en place et réunies  | Réalisation | X                     |  | X   |